

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2015 À COMPTER DE 13H00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Sont également présentes, Mme Caroline Rioux, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme Ginette Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe.

Absences : Mme Nathalie Lemaire et M. Patrick McDonald

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

**1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :**

M. le Maire ouvre la séance à 13h00.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2015-12-417**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1 Ouverture de la séance;**
  - 1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation**
- 2 Adoption de l’ordre du jour;**
- 3 Résolution de concordance;**
- 4. Résolution de courte échéance;**
- 5. Adjudication d’une émission d’obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;**
- 6. Résolution concernant les accords salariaux aux employés municipaux et aux élus pour l’année 2016;**
- 7. Avis de motion visant l’adoption du règlement 2016-01 fixant, pour l’année 2016, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d’intérêt sur les arrérages de taxes et tarifs, le taux d’intérêt pour toute autre facture émise par la municipalité ainsi que le montant relatif aux frais d’administration;**

8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

---

3. Résolution de concordance;

**RÉSOLUTION 2015-12-418**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Eastman souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 728 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2010-11	100 900 \$
2013-04	2 143 045 \$
2013-04	1 059 531 \$
2012-18	35 047 \$
2013-10	389 477 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**  
**appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 728 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 décembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

**C.D. DU LAC MEMPHREMAGOG  
230, RUE PRINCIPALE OUEST  
MAGOG, QC  
J1X 2A5**

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

**QUE** les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité d'Eastman, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Résolution de courte échéance;**

**RÉSOLUTION 2015-12-419**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 728 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2010-11, 2013-04, 2012-18 et 2013-10, la Municipalité d'Eastman émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 décembre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2013-04 et 2013-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;**

**RÉSOLUTION 2015-12-420**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2010-11, 2013-04, 2012-18 et 2013-10, la Municipalité d'Eastman souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 décembre 2015, au montant de 3 728 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la Municipalité d'Eastman a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

149 000 \$	1,30000 %	2016
153 000 \$	1,60000 %	2017
158 000 \$	1,75000 %	2018
163 000 \$	2,00000 %	2019
3 105 000 \$	2,20000 %	2020

**Prix : 98,64800**

**Coût réel : 2,47460 %**

## 2 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

149 000 \$	1,30000 %	2016
153 000 \$	1,50000 %	2017
158 000 \$	1,80000 %	2018
163 000 \$	2,10000 %	2019
3 105 000 \$	2,40000 %	2020

**Prix : 99,38800**

**Coût réel : 2,48710 %**

## 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

149 000 \$	1,35000 %	2016
153 000 \$	1,55000 %	2017
158 000 \$	1,70000 %	2018
163 000 \$	2,00000 %	2019
3 105 000 \$	2,20000 %	2020

**Prix : 98,52300**

**Coût réel : 2,50201 %**

## 4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

149 000 \$	1,40000 %	2016
153 000 \$	1,60000 %	2017
158 000 \$	1,80000 %	2018
163 000 \$	2,00000 %	2019
3 105 000 \$	2,25000 %	2020

**Prix : 98,01000**

**Coût réel : 2,67284 %**

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de **Financière Banque Nationale inc** s'est avérée la plus avantageuse.

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin**  
**appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 728 000 \$ de la Municipalité d'Eastman soit adjugée à **Financière Banque Nationale inc** ;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Résolution concernant les accords salariaux aux employés municipaux et aux élus pour l'année 2016;**

## **RÉSOLUTION 2015-12-421**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil accorde aux employés municipaux, une augmentation salariale de 1% pour l'année 2016;

**QUE** le conseil accorde au maire une augmentation de 75 \$ / mois répartie 2/3 en salaire et 1/3 en allocation et aux conseillers, une augmentation de 25 \$ / mois répartie 2/3 en salaire et 1/3 en allocation pour l'année 2016;

**QUE** le conseil accorde un reclassement de l'échelle salariale accordé à deux journaliers des travaux publics selon l'annexe;

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

- 7. AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-01 FIXANT, POUR L'ANNÉE 2016, LES TAUX DE TAXES, DE TARIFICATION POUR LES SERVICES, LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES ET DES TARIFS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET TARIFS, LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUTE AUTRE FACTURE ÉMISE PAR LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE LE MONTANT RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai, ou ferai présenter, pour adoption avec dispense de lecture, le règlement 2016-01, fixant pour l'année 2016, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages des taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute facture émise par la municipalité ainsi que le montant relatif aux frais d'administration pour l'exercice 2016.

- 8. PÉRIODE DE QUESTION**

- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

## **RÉSOLUTION 2015-12-422**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la présente séance soit et est levée à 13h15.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

---

**Yvon Laramée**  
Maire

---

**Caroline Rioux**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

